



## Informations

Pour passer le permis avec notre club, vous devez être titulaire du permis plaisance option côtière et être âgé d'au minimum 16 ans.

Avec le permis plaisance option eaux intérieures :

- vous pourrez naviguer sur les canaux, les lacs et les rivières
- vous pourrez piloter un bateau de plaisance de moins de 20 mètres
- vous pourrez conduire un jet ski en eaux intérieures,
- vous pourrez utiliser la VHF uniquement dans les eaux territoriales françaises. Au delà il faudra être titulaire du CRR (Formation possible au GCI).

## Organisation de la préparation à l'examen

Le permis comporte uniquement un examen théorique car étant titulaire du permis option côtière, vous êtes dispensé de la partie pratique.

### Préparation théorique

La formation théorique est dispensée dans les locaux de la CMCAS Tour Pacific à la Défense en présence des formateurs du club partenaire CNEGF. Elle a une durée de 6 heures. Elle est répartie sur 3 séances de 2 heures.

### Examen théorique

Il se déroule sous la forme de questionnaire à choix multiples (QCM) spécifique à l'option eaux intérieures. Vos connaissances théoriques sont vérifiées lors d'un QCM de 30 questions, où 5 erreurs sont admises.

Vous conservez le bénéfice de la réussite à l'option théorique pendant 18 mois.

L'examen théorique a lieu à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île de France au département de la sécurité des transports fluviaux 21-23 rue Miollis 75015 Paris.

## Modalités d'Inscription

Le dossier d'inscription sera transmis au service instructeur compétent pour le permis plaisance par le CNEGF.

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- le formulaire cerfa n°14681\*01 de demande d'inscription,
- photographie d'identité en couleur,
- un timbre fiscal informatique de 38 € de droit d'inscription à l'examen,
- une photocopie d'une pièce d'identité,
- le certificat d'aptitude physique, formulaire cerfa n°14673\*01, datant de moins de 6 mois.

**Les informations actualisées sont disponibles sur le site SERVICE PUBLIC**

**<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14022>**